



Fédération Française
du Sport Adapté
Pays de la Loire

Tennis de Table Sport Adapté

Championnat régional



Samedi 24 Mars 2018

Organisé par



Complexe sportif
Rue des Collèges
72230 ARNAGE

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même »

Participation à une compétition régionale Sport Adapté

- Avoir une **licence compétitive FFSA** et la présenter en début de championnat lors de la vérification des licences (avec la photographie).
- **S'être entraîné(e) régulièrement** au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.
- Connaître les **principales règles** de l'activité pratiquée (selon les spécificités de la classe).
- Avoir un **équipement sportif** (tenue) conforme et réglementaire.
- Apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité (raquette, VTT...).
- **Être respectueux** des partenaires, des adversaires, des arbitres, des officiels, des organisateurs et de toutes personnes afférentes au championnat.
- **Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant** de l'association lors de la compétition.

POINT REGLEMENTAIRE

Le règlement FFSA est consultable sur le site internet de la Ligue Sport Adapté Pays-de-la-Loire



- 10 ans	- 12 ans	- 14 ans	- 16 ans	- 18 ans	- 21 ans	Adultes
2008 et après	2006 / 2007	2004 / 2005	2002 / 2003	2000 / 2001	1997 / 1999	Avant 1999

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter le Conseiller Sportif Régional de la discipline.

> LE LIEU DE LA MANIFESTATION :

La manifestation se déroulera le Samedi 24 Mars 2018 de 9h30 à 17h00.

Complexe sportif - Rue des Collèges - 72230 ARNAGE

Le lieu sera indiqué par ces flèches de la FFSA



> RESTAURATION / BUVETTE : buvette sur place / restauration possible sur place (8€) à réserver lors de l'inscription

> FRAIS D'INSCRIPTION : 2€ par pongiste



PROGRAMME PREVISIONNEL

A partir de 9h30 : Accueil et vérification des licences - Échauffement

- **10h15** : Début du Championnat

- **12h30** : Pause du midi

- **13h30** : Reprise du Championnat

- **16h30** : Podiums

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

> INSCRIPTIONS :

La fiche d'engagement complétée est à retourner avant le **2 Mars 2018**.

- Par mail au CDSA de votre département
et en copie au Conseiller Sportif Régional : csrsportadapte@gmail.com
ou

- Par voie postale à :
Ligue Sport Adapté - Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - 44100 - NANTES

> RAPPELS :

1 – Aucune modification (division, épreuve...) n'est possible après l'envoi des inscriptions.

2 – Par souci d'organisation, toute inscription le jour de la compétition sera refusée (à l'exception des sports collectifs, en cas de changement de joueur(s) dans l'équipe).

> RÉCLAMATION :

Toute réclamation est accompagnée d'un chèque de caution de 50 euros. Ce dernier est restitué si la contestation est justifiée.

CONTACTS

US Arnage Sport Adapté - **Annie DAVID** : jaz.david@laposte.net

Ligue Sport Adapté - **Antoine CHATEAU** : sportadapte.paysdelaloire@gmail.com - 06.08.95.65.33

Suivez-nous !



www.sportadaptepdl.org



Ligue Sport Adapté
Pays-de-la-Loire



LigueSApdl

FICHE D'ENGAGEMENT – TENNIS DE TABLE

Fiche d'engagement à retourner avant le **2 Mars 2018**

■ Identité de l'association

N° d'affiliation :	Nom de l'association :
Nom et prénom du responsable :	
Coordonnées :	
Noms et prénoms des accompagnateurs :	
Coordonnées de l'association :	
Adresse :	
Téléphone :	Email :

■ Identification des sportifs

	N° de licence	Nom, prénom	Sexe	Date de naissance	Catégorie	Classe
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
Entraîneur :						

■ Frais d'inscription

Nombre de pongistes : * 2€ = € (espèces ou chèque à l'ordre de l'US Arnage Sport Adapté)

Nombre de repas du midi :

■ Visa du Président du Comité Départemental (Obligatoire si un championnat départemental a eu lieu)

Avis :	Signature et Cachet :
--------	-----------------------